

VARENInfos

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAREN ET SES VILLAGES

DOSSIER
CULTURE

NUMERO 7
DECEMBRE 2025



CLICK



www.varen.fr

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



UNION EUROPÉENNE



La Région
Occitanie
Prévoies - Mobilisantes





LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS PUBLICS 24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS
115

GENDARMERIE
17

POMPIERS
18

URGENCES
112

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

MEDECINS DE GARDE
3966

PHARMACIE DE GARDE
3237

ALLÔ ENFANCE EN DANGER
119

SOS ENFANTS DISPARUS
116000

CENTRE ANTIPOISON
05 61 77 74 47

SAMU
15

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13

HOPITAL DE MONTAUBAN
05 63 92 82 82

AIDE VIOLENCES CONJUGALES
3919

CPAM (Caisse Primaire Assurance Maladie)
592 Boulevard Blaise Doumerc
BP 778 , 82015 MONTAUBAN Cedex
Tel: 3646 / www.ameli.fr

CAF de Tarn et Garonne
329 avenue du Danemark
82047 Montauban Cedex
Tel : 3230 / www.caf.fr

Service de la répression des fraudes (82)
Tel : 05 63 21 51 00

Voirie Conseil Départemental
Tel: 05 63 30 60 33

France Services Varen prise de RDV
Tel : 05.63.24.50.41

Conseil et aide à la rénovation énergétique
Tel : 05 63 24 60 64
Email : habitat-paysmidiquercy@info82.com

Informations Pays Midi Quercy
Tel : 05 63 24 60 64

EREF QRGA (Espace Rural Emploi formation)
Tel : 05 63 68 24 66
Email : contact@eref-qrga.org

Réponse Conso
Tel : 0809 540 550
www.signal.conso.gouv.fr

VOS NUMÉROS UTILES

ACCUEIL DE LA MAIRIE
05 63 65 42 31

MAISON DE SANTÉ
05 24 57 37 01

PHARMACIE
05 63 65 42 41

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE
05 63 65 45 09

LIO TER TRANSPORTS
0800 31 31 31

COVID-19 NUMÉRO VERT
0800 130 000

LEXOS DÉCHÈTERIE
06 59 08 74 35

PARISOT DÉCHÈTERIE
06 59 08 64 72

GENDARMERIE SAINT ANTONIN
05 63 30 60 34

ALERTE MÉTÉO
0821 00 32 82

ENEDIS DÉPANNAGE
09 72 67 50 82

URGENCES VÉTÉRINAIRES MONTAUBAN
05 63 63 38 81

SERVICES DES EAUX
05 63 30 61 60

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QRGA
05 63 30 67 01

TRÉSOR PUBLIC
05 63 21 57 00

MAISON DES SERVICES PUBLIC SAINT ANTONIN
05 63 25 00 31

MAISON DES SERVICES PUBLIC CAYLUS
05 63 24 50 41

PRÉFECTURE MONTAUBAN
05 63 22 82 00

04 - 05. RETRO



06. INFOS



07. VIE PRATIQUE

Tarifs Municipaux



08 - 09. VIE PRATIQUE



10 - 11. MUNICIPALES



12. ÉTAT CIVIL



13 - 15. SERVICES



16 - 17. TRAVAUX



18 - 19. AGENDA



20. MEDIA



Directeur de la Publication :
 Directeur de la communication :
 Conception Graphique, photos aériennes :
 Comité de rédaction :

Pierre Hebrard
 Tristan Soudarin
 CreArt Media
 Pierre Donnadieu,
 Laure Gros, Tristan Soudarin
 Mairie de Varen

Impression :
 Dépôt légal : Décembre 2021 / Tirage : 600 exemplaires



Mesdames, Messieurs, Chers Varennois,

La situation internationale et politique de notre pays se complique. Des mots tels que guerre, pouvoir d'achat, chômage, conflits sociaux, réchauffement climatique sont toujours d'actualité. Devant cette situation qui perdure ne fléchissons pas et restons optimistes.

Notre conseil Municipal et moi-même, vous présentons tous nos vœux de «bonne santé, bonheur, réussite et sérénité» pour 2026. Tout d'abord je remercie l'ensemble de nos agents pour leur engagement leur assiduité et la qualité de leur travail.

Merci à l'ensemble du conseil municipal pour leurs actions qui sont précieuses. Merci à toutes ces associations qui créent et maintiennent un lien social indispensable. Merci à tous les acteurs économiques pour leur dynamisme.

Concernant les projets, la réhabilitation d'un logement social de l'ancienne école d'Arnac est terminé et le second est en cours.

La mise en place « d'écluses de réduction de vitesse » vulgairement appelées chicanes sur la RD 958 dans LEXOS s'opérera, sous une forme provisoire pour une durée d'un an..

Les premiers plans et un premier chiffrage du projet d'extension de la Maison de Santé ont été rendus. Le plan de financement et la recherche des subventions sont en cours.

L'architecte du patrimoine nous a fait une première restitution de son étude concernant le diagnostic sur l'état du Doyenné, (travaux de maintenance) et l'étude de faisabilité par rapport au projet culturel. Les premiers travaux devraient intervenir fin 2026. Enfin, je vous informe que je ne serai pas candidat aux prochaines élections municipales. Après une vie professionnelle bien remplie, un mandat de premier adjoint puis un mandat de maire, je souhaite prendre une vraie retraite. C'est avec une grande fierté que j'ai exercé ces deux mandats et je vous remercie toutes et tous de l'honneur que vous m'avez rendu. Que personne n'oublie que les valeurs de la République sont les nôtres.

À chacun d'entre vous et du fond du cœur je vous souhaite, une belle et bonne année et un avenir radieux à VAREN

Votre maire,
 Pierre HEBRARD



Mains Tendues 82 fête 125000 € de dons

Symbole d'un engagement constant envers la solidarité, la culture, l'éducation et l'entraide locale, le 16 Octobre dernier, l'association Mains Tendues 82 a célébré le cap symbolique des 125 000 € de dons versés. La présidente, Françoise Marie, a remercié tous ceux qui apportent objets divers et vêtements à la boutique, rue des Échoppes à Varen, pour être remis en état et revendus à de tout-petits prix. Ces ventes rendent possibles les actions solidaires.

Elle a remercié également, les anciennes présidentes successives, les bénévoles qui oeuvrent sans compter et la centaine d'adhérents de l'association. « Notre association a un projet d'humanisme, de tolérance et d'entraide », a-t-elle conclu.

Mains Tendues 82 prépare déjà de nouveaux projets pour la fin de 2025, notamment avec l'école de Varen, pour le Téléthon et avec la QRG. C'est par le pot de l'amitié que s'est clôturée cette belle cérémonie, qui montre l'importance de l'association à l'échelle locale.



Commémorations du 11 Novembre

Les cérémonies en l'honneur de l'armistice de 1918 se sont déroulées devant les monuments aux morts de St Martial, Arnac et enfin Varen, où les élèves de l'école élémentaire de Varen ont interprété la marseillaise à Capella et dit le poème « Liberté j'écris ton nom » écrit par le poète français Paul Eluard en 1942 sous l'occupation. Merci aux élèves, à leur enseignante, à l'équipe pédagogique et aux parents de nous avoir offert ce très beau moment. Un pot de l'amitié a ensuite réuni l'ensemble des personnes présentes afin de clore ces commémorations sur une teinte plus conviviale et festive.



LE MARCHÉ DE L'AVENT L'ÉCONOMIE LOCALE S'EXPOSE

Pour sa 3ème édition le Marché de l'Avent a rencontré un vif engouement, tant du côté des exposants locaux présents, que du public qui est venu en nombre.



La présence du Père Noël et de son lutin, ainsi que les musiques de Noël ont assuré l'animation lors de cet événement. Vin chaud, café et thé ont réchauffé les corps! La belle palette d'objets divers et de mets proposés promettent des pieds de sapins bien garnis. De quoi ravir petits et grands.

PROCHAINE ÉDITION : 18 DÉCEMBRE 2026

• Infos & réservations : ves@gmx.fr

CLUB DE LECTURE Les deux rives

Sous l'impulsion de l'association riolaise RURALIVRE, présidée par Pascal Pannetier, libraire de profession, la médiathèque de Varen et la mairie du Riols vous proposent de partager vos lectures lors d'un moment convivial d'échange et de rencontre.

Il vous suffit d'apporter un ou deux de vos coups de coeur lors du club de lecture. Ces rencontres totalement gratuites se déroulent un mercredi par mois en alternance entre Varen et Le Riols de 15h à 17h. C'est assurément l'occasion de faire de belles rencontres tant amicales qu'intellectuelles avec d'autres passionnés du livre.



Pour plus d'informations :
• contact@ruralivre.fr



Club de lecture LES DEUX RIVES



→ Venez partager vos lectures !

Mercredi 21 janvier à 15h - Médiathèque de Varen
Mercredi 18 février à 15h - Mairie de Le Riols
Mercredi 18 mars à 15h - Médiathèque de Varen
Mercredi 15 avril à 15h - Mairie de Le Riols
Mercredi 20 mai à 15h - Médiathèque de Varen
Mercredi 17 juin à 15h - Mairie de Le Riols
Mercredi 15 septembre à 15h - Médiathèque de Varen
Mercredi 21 octobre à 15h - Mairie de Le Riols
Mercredi 18 novembre à 15h - Médiathèque de Varen
Mercredi 16 décembre à 15h - Mairie de Le Riols

.....

Inscription gratuite sur
mediathequevaren@orange.fr
 ou sur contact@ruralivre.fr



RÉOUVERTURE BAR DE VAREN ÇA FAIT LONGTEMPS QU'ON L'ESPÉRAIT!

Fermé depuis près de 9 mois, le bar des sports de Varen, rebaptisé BAR de VAREN par son repreneur Andy Tutton -un jeune anglo-chypriote- à rouvert ses portes pour une soirée inaugurale le Vendredi 28 Novembre dernier. Cette ouverture tant attendue a ravi autant les occasionnels, que les habitués du lieu et irrédutibles piliers qui avaient l'habitude de se retrouver malgré la fermeture, chaque samedi matin devant le bar pour un apéro en guise de soutien à cette place forte de la communauté varennoise.

Nous souhaitons à Andy tous nos voeux pour cette nouvelle aventure qui l'attend. Et un grand merci à lui car à nouveau cette pierre angulaire du village revit.



SECRETAIRE DE MAIRIE BONJOUR EUGENIA

Depuis le mois de mars, la mairie compte en ses murs, une nouvelle secrétaire de mairie, Eugénia Muria Beltran également épaulée par Laure Gros que tout le monde connaît déjà. Eugénia prend la relève de Christine Charpentier, qui fut un pilier de la gestion communale et la mémoire de Varen pendant plus de 30 ans. C'est Eugénia qui sera désormais votre interlocutrice privilégiée lors de votre passage en mairie.





Tarifs Municipaux



CONCESSIONS CIMETIÈRES

TYPE DE CONCESSION	Prix au m2
Cinquantenaire	100 €
Trentenaire	60 €
Temporaire	40 €



LOCATION SALLE des FÊTES

	PRIX RÉSIDENTS*	PRIX EXTÉRIEURS
LOCATION CLAUDE TEIL	180 €	250 €
LOCATION ARNAC	140 €	200 €
CAUTION + Caution de ménage	500 € +70€	500 € +70€

*RÉSIDENTS : Personnes domiciliées ou habitant la commune ainsi que les associations dont le siège social est à Varen

- Chaque association locale pourra bénéficier d'une location gratuite par an.
- Pour l'ensemble de ces prestations, un état des lieux sera dressé avec l'occupant avant et après chaque utilisation
- PAS DE LOCATION de la Salle Claude Teil l'hiver pour les personnes extérieures (non-résidents), en raison du coût énergétique.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

- Repas enfant 3 €
- Repas adulte 6 €

NOUVEAUX HORAIRES DÉCHÈTERIES

	PARISOT 06 59 08 64 72	VAREN-LEXOS 06 59 08 74 35
LUNDI	FERMÉE	FERMÉE
MARDI	9h-12h / 13h-16h30	9h-12h / 13h-16h30
MERCREDI	9h-12h / 13h-16h30	9h-12h / 13h-16h30
JEUDI	9h-12h / 13h-16h30	FERMÉE
VENREDI	FERMÉE	9h-12h / 13h-16h30
SAMEDI	9h-12h / 13h-16h30	9h-12h / 13h-16h30
DIMANCHE	FERMÉE	FERMÉE



PRENEZ RENDEZ-VOUS

- 05 63 65 77 89
- collecte@cc-qrga.fr

DISPONIBILITÉS

- Du lundi au vendredi, de 8h à 16h

PRÉSENCE OBLIGATOIRE

- L'enlèvement se fait contre signature

SERVICE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

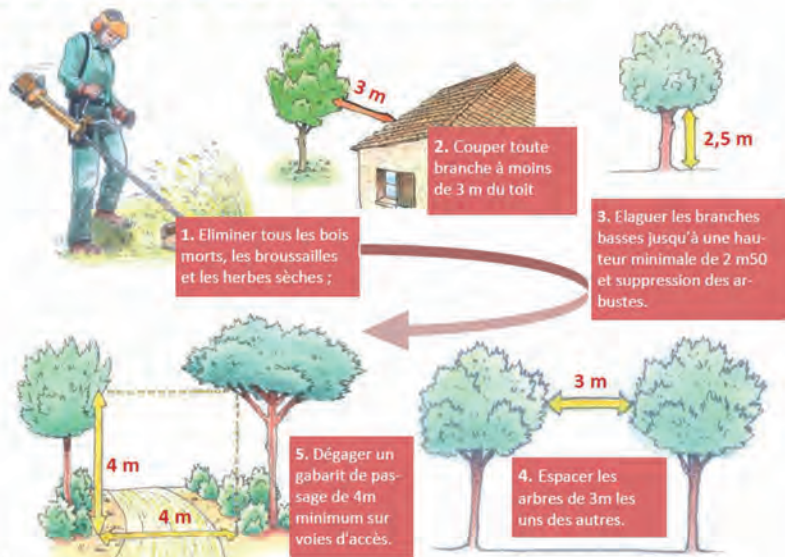
TARIF DE L'ENLEVEMENT

Forfait : 100 € par déplacement, peu importe le type ou la quantité de matériel.



Astuce : Regroupez-vous entre voisins (dans la limite de capacité du camion) pour partager le coût et optimiser le service !

Comment débroussailler ?



Les discontinuités permettent de diminuer le risque d'incendie, et en cas de feu, de freiner la propagation de celui-ci tout en baissant son intensité. Plus un arbre sera éloigné d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura des difficultés à se propager ; et de manière générale, moins il y a de matière combustible présente, moins le feu sera puissant. Le débroussaillage permet notamment d'assurer la protection de votre maison. En cas d'incendie, vous pouvez ainsi y rester confiné le temps nécessaire, sans vous mettre en danger en prenant votre voiture par exemple.

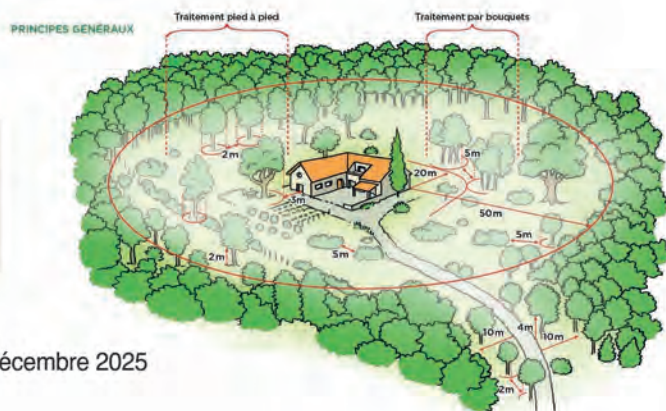
À noter : vous pouvez utiliser en compost individuel les déchets verts produits à la suite du débroussaillage de votre terrain.

DÉBROUSSAILLEZ POUR ÉVITER DES FEUX L'ÉTÉ

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Rappelons que le débroussaillage est une obligation légale qui doit être réalisée chaque année. Il consiste à réduire sur un terrain la masse des matières végétales de toute nature (herbes, branches, feuilles...).

Il s'agit de créer des discontinuités entre : la végétation haute (arbustes et arbres) et la végétation basse (herbes, plantes...) ; les végétaux d'une même taille ; les végétaux et les bâtiments.





MUNICIPALES 2026 LE MODE DE SCRUTIN CHANGE

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

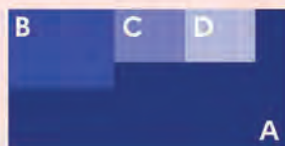
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Cette évolution effective à partir des élections municipales de mars 2026 répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité car les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.



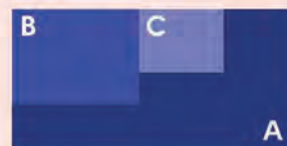
Sans
majorité
absolue



1^{er} TOUR

La **liste A** obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés :
> elle obtient la moitié des sièges (**prime majoritaire**).

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :
> liste A
> listes B, C, D (si elles ont obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés).



2^d TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour (prime majoritaire, représentation proportionnelle).

Mais seules les listes qui ont obtenu **plus de 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour** peuvent se maintenir (ex. la liste D n'est pas présente au 2^d tour).
Les listes qui ont obtenu **plus de 5 %** peuvent fusionner.



DOSSIERS

CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

- 1** Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



VOTE NUL



NOM RAYÉ
BULLETIN ANNOTÉ



BULLETIN DÉCHIRÉ



BULLETIN AU NOM
DE PERSONNES
NON-CANDIDATES



BULLETIN NON
RÉGLEMENTAIRE
(FORMAT, COULEUR...)



ENVELOPPE AVEC
PLUSIEURS BULLETINS
DIFFÉRENTS

Vous voulez faire une procuration de vote 100 % en ligne ?

C'est possible grâce
à l'application
France Identité



- 2** Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré
ou modifié sera déclaré
comme NUL.



Le ministère de l'Intérieur vient de généraliser la procuration 100 % dématérialisée pour tous les scrutins grâce à l'application France Identité.

Pour profiter de cette démarche entièrement en ligne, il suffit de disposer de la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire et d'une identité numérique certifiée. Cette certification s'obtient en quelques étapes :

- ☐ télécharger l'application France Identité sur son smartphone ;
- ☐ lancer une demande de certification dans l'application ;
- ☐ confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité en NFC
- ☐ se rendre en mairie sa carte d'identité et le QR code généré.

Une fois son identité confirmée, il est possible d'établir ou de résilier sa procuration de vote directement sur **Maprocuration.gouv.fr**, sans passage en commissariat ou gendarmerie.

pouvez consulter vos données auprès du Service état civil en Mairie, ou en ligne sur le site national www.elections.interieur.gouv.fr qui vous permet de :

- vérifier votre situation électorale (commune et adresse d'inscription, bureau de vote...),
- modifier ou compléter votre adresse postale.

Les dates butoirs pour vous inscrire sont :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 en ligne,
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 en Mairie.

Si vous êtes absent(e) lors du scrutin, vous pouvez donner procuration à un autre électeur :

- en vous rendant sur le site Mon service Public avant le jeudi 12 mars 2026 (www.service-public.fr),
- ou en Mairie avant le vendredi 13 mars 2026.

Allons Voter!

Côté Mairie

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

N'attendez pas pour vous inscrire

Les citoyens électeurs seront appelés aux urnes pour les élections municipales et communautaires les 15 et 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit(e) dans votre commune de résidence : il faut y être domicilié, y résider depuis au moins six mois de façon continue et effective, ou y être contribuable depuis au moins deux ans.

L'inscription n'est pas automatique et nécessite une démarche de votre part dans les cas suivants :

- vous avez déménagé au sein de la commune (changement d'adresse nécessaire pour recevoir votre carte d'électeur et les professions de foi des candidats),
- vous êtes ressortissant(e) de l'Union Européenne pouvant voter aux élections municipales et européennes.

Si vous ne savez plus si vous êtes inscrit(e), ou ne connaissez pas votre bureau de vote, vous



PASSEPORT CARTE D'IDENTITÉ

Si vous souhaitez renouveler votre passeport ou votre carte d'identité, vous devez vous rendre soit à la mairie de Saint Antonin Noble Val, ou à la médiathèque de Parisot, ou encore à l'office de tourisme de Laguëpie, qui sont équipés d'un dispositif de scanner d'empreintes digitales.

Les personnes à mobilité réduite doivent signaler leur situation à la mairie de leur lieu de résidence afin qu'un agent administratif se déplace jusqu'à elles et leur permette ainsi de renouveler leurs papiers d'identité.

Vous pouvez remplir une Pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence des titres sécurisés (ANTS).

Afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie une seule adresse <https://passeport.ants.gouv.fr/services>

Attention, la pré-demande en ligne ne vous dispense pas de vous présenter physiquement en mairie pour déposer votre dossier.



ANTS:

- www.passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne



- ESPESET Jean, décédé le 17/01/2025
- BESSOU Jean, décédé le 12/02/2025
- DELPECH Denise, née BROUSSES, décédée le 25/02/2025
- HOLLEVOET Max, décédé le 28/02/2025
- PESARESI Morgane, décédée le 7/03/2025
- VACHAL Joseph, décédé le 14/03/2025
- LOPEZ Carmen, née GARCIA, décédée le 1/04/2025
- CAMBE Françoise, née PRADES décédée le 5/04/2025
- ANQUEZ André, décédé le 7/05/2025
- ALAUX René, décédé le 19/05/2025
- ARDOUREL Denis, décédé le 25/05/2025
- DUMOULIN Maryse, décédée le 3/08/2025
- MOORE John, décédé le 19/09/2025

DOS-SANTOS RICHARD Jules, né le 16/08/2025 •
HOAREAU Noa, né le 30/06/2025 •



- ROUFFIAC Bernard et AKO'O ASENE Marion, mariés le 12/04/2025
- GINESTOUS Lucien et HEBRARD Nadine, mariés le 19/04/2025
- LE FLOCH-MENIER Jonathan et RIGAUD Jordy, mariés le 12/07/2025
- CAZELLES Robin et LORBLANCHER Gaëlle, mariés le 12/07/2025
- DE MAGALHAES-GONCALVES David et LAPEYRE Hélène, mariés le 27/08/2025
- CLUZEL-MARTINOT Stéphane et BAISET Véronique, mariés le 6/09/2025
- LECOUBE Alexis et MORIN Kasandra, mariés le 4/10/2025
- ROLLET Yvan et COUCHAUX Réale, mariés le 28/11/2025

LES CAMBRIOLAGES EN FRANCE

985 
CAMBRIOLAGES
PAR JOUR


1 FRANÇAIS SUR 10 RISQUE
DE SE FAIRE CAMBRIOLER
CES 6 PROCHAINES ANNÉES

6500€ DE PERTE MOYENNE
PAR CAMBRIOLAGE
 80% DES CAMBRIOLAGES
SONT EN PLEIN JOUR

TOUS VIGILANTS FACE AUX CAMBRIOLAGES

#contreslescambriolages

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

AVANT DE PARTIR


Ne pas diffuser ses dates
et photos de vacances sur
les réseaux sociaux


Signaler son absence
au commissariat de
police ou à la brigade
de gendarmerie


Faire suivre son courrier
ou le faire relayer
par une personne
de confiance


Transférer sa ligne fixe
sur son téléphone
mobile



DEMARCHAGE ATTENTION AUX ARNAQUES

Ces dernières années, de nombreuses pratiques ont émergé. Elles peuvent prendre la forme :

- d'un démarchage en ligne, il est conseillé de ne pas divulguer vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les pages web dédiées à la rénovation, afin d'éviter qu'un tiers malveillant ne puisse solliciter des aides publiques en votre nom ;
- d'un démarchage par email ou sms, attention car l'émetteur peut se faire passer pour un organisme certifié comme l'ADEME ou encore l'Anah ; on vous rappelle qu'aucune institution ne fait du démarchage sur la rénovation énergétique ;
- d'un démarchage à domicile, il est recommandé de ne rien signer lors de la première rencontre. Prenez le temps d'obtenir des devis comparatifs avant de prendre une décision. Si vous avez signé un contrat suite à un démarchage à domicile, vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours.

Comment signaler un démarchage frauduleux ?

Envoyer un SMS au **33 700** en tapant « spam vocal »
suivi du numéro de l'appelant
ou bien sur le site **cybermalveillance.gouv.fr**
et **signal.conso.gouv.fr**



- Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020.
- En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME, l'Anah et bien-sûr l'ADIL ne démarchent directement les particuliers. Une personne qui vous dit être envoyée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

Les bons réflexes à avoir :

- Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...
- Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes



**RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
ÉVITEZ
LES ARNAQUES !
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !**

Faux vendeurs de calendriers : comment se protéger ?



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un inconnu

17 / 112

Je signale toute personne suspecte ou au comportement insistant au 17 ou 112



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage



SERVICES

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



www.defense.gouv.fr/jdc

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**



Nouveau service « paiement de proximité »



PAIEMENT DE
PROXIMITÉ

Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

1

Vérifiez que votre avis,
comporte :
- un QR code
- la mention payable
auprès d'un buraliste
dans les modalités
de paiement



2

Rendez-vous chez votre buraliste
avec votre facture, scannez
et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès
de votre centre des Finances publiques ou sur le site
impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Renouvellement de vos Titres d'Identité

Afin de ne pas passer à côté d'un examen ou d'un voyage prévus de longue date :
anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Pour cela 3 solutions :

rendez-vous à la mairie de St Antonin ou à la médiathèque
de Parisot ou encore à l'office de tourisme de Laguëpie à
compter de six mois avant la date d'expiration qui figure sur
votre titre, particulièrement si vous vous trouvez dans les cas
suivants :

- ☑ vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- ☑ l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- ☑ vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant
la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.



ANTICIPEZ VOYAGEZ

Vérifiez dès maintenant
la validité de vos titres
d'identité.
N'attendez pas le
dernier moment pour
les renouveler !



RÉVISEZ ANTICIPEZ RÉUSSISSEZ

Examen, concours...
vérifiez dès maintenant
la validité de vos titres
d'identité.
N'attendez pas le
dernier moment pour
les renouveler !

Gagnez du temps
avec la pré-demande en ligne sur
ants.gouv.fr



ÉTUDIEZ ANTICIPEZ VOYAGEZ

Échange, séjour...
vérifiez dès maintenant
la validité de vos titres
d'identité.
N'attendez pas le
dernier moment pour
les renouveler !



Gagnez du temps
avec la pré-demande en ligne sur
ants.gouv.fr

Recensement de la population



**Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

Début 2026, la commune de Varen réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. Pour y répondre, l'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 Janvier 2026.

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

ILS SERONT VOS AGENTS RECENSEURS



DANIEL LUC
LEROY

LAURE
GROS

FABIEN
GRASSI

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution **de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale (le logement que vous occupez quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé **là où vous vivez pour vos études** et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger.

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes **sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.**

Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans **votre caserne.**

Je vis dans une habitation mobile.

Vous êtes recensé sur place les **deux premiers jours de la collecte**, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire.

(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par un **enquêteur de l'Insee.**

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le
15/01/2026
Contactez la commune : Laure Gros
coordinatrice communale du recensement

AUTORISATION D'URBANISME CE QUI CHANGE AVEC LE NUMERIQUE

Désormais vous pouvez déposer vos demandes sur un espace dédié de Saisine par Voie Électronique (SVE) : un espace permettant le dépôt initial et complémentaire, le suivi du dossier, la réception des demandes éventuelles de complétude et la réception de la décision, le tout 100% dématérialisé. L'adresse à retenir est :

<https://portail-usager.sirap.com/recherche-commune>

Le lien direct pour la commune de VAREN :

<https://portail-usager.sirap.com/082187/connexion>

Il est recommandé que les comptes soient créés au nom des demandeurs et non des représentants afin que les notifications parviennent directement au demandeur (notamment pour les constructeurs, architectes et notaires).



QUELLE AUTORISATION

pour quels travaux ?

MODIFICATION À L'IDENTIQUE

- Toit, tuiles, fenêtres, volets
- Hors périmètre ABF : aucune formalité
- En périmètre ABF (DP)

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

ANNEXES

(abri de jardin, appentis, cabane isolée, garage...)

- < ou = 5 m² : aucune formalité
- < ou = 20 m² (DP)
- > 20 m² (PC)

TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité
- Surélévée < ou = 5 m² : aucune formalité
- Surélévée < ou = 40 m² (DP)
- Surélévée > 40 m² (PC)

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- NON-COUEVERTE/COUEVERTE < OU = À 1,80 M
- Bassin < ou = à 10 m² : aucune formalité
- Bassin < ou = 100 m² (DP)
- Bassin > 100 m² (PC)
- COUEVERTE > 1,80 M (PC)

LÉGENDE

- (DP) Déclaration Préalable
- (PC) Permis de Construire
- ABF : Architecte des Bâtiments de France
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- Zone U : Zone Urbaine

CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- (DP) (sans création de surface plancher)

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- (DP)

EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES OU GARAGE ACCOLÉ

- < ou = à 40 m² (DP)
- < ou = à 20 m² en zone U (DP)
- > 40 m² (PC)

TOITURE

- (DP)

RAVALEMENT DE FAÇADE

- (DP)

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- (DP) si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé/inscrit

PORTAIL, CLÔTURE ET GRILLAGE

- (DP)

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement (DP)

CLIMATISATION OU POMPE À CHALEUR

- (DP)

CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- < ou = à 5 m² : aucune formalité
- > à 20 m² hors zone U (PC)
- < ou = à 40 m² en zone U (DP)
- > 40 m² (PC)

FUTSAL STADE RAOUL MOUYSSET

Le terrain de futsal, réalisé sur l'emprise de l'ancien terrain d'honneur du stade Raoul Mouysset est enfin terminé. Les travaux ont été réceptionnés le 26 septembre dernier.

C'est l'aboutissement d'une longue maturation du projet initié en 2023. Une réflexion conjointe entre la mairie de Varen et le club de football Valver-Cordes qui profitera des infrastructures et accueillera principalement les entraînements et les compétitions de l'école de football. Pendant la période hivernale, les seniors s'y entraîneront également. Le club y développera d'autres pratiques : football féminin, football en marchant pour les seniors, tournois et autres animations autour des jeux de ballon.

D'ores et déjà des usagers l'utilisent dans le cadre d'une pratique libre.

Mais attention, il y a quelques règles essentielles à respecter :

- l'usage des crampons est strictement interdit sur le terrain
- l'accès au terrain doit se faire en dehors des heures d'entraînements du club Valver-Cordes.



Le stade Raoul Mouysset revit. Il offre la possibilité de retisser du lien social par le sport. C'était l'objectif majeur partagé par le club et la municipalité.

Des bénévoles du club ont entrepris de rénover les vestiaires. Les travaux ont commencé sur la base de plans élaborés par C2A architecture.

Prochainement ce site sera totalement opérationnel pour accueillir des compétitions.

Pour tout savoir sur les règles du futsal :

- <https://bit.ly/FutsalVaren>



MICRO-CRÈCHE UNE OFFRE GLOBALE



La micro-crèche de Varen a ouvert ses portes le 30 Octobre dernier. Sise dans les murs de l'ancienne villa de fonction de l'école, ce nouveau service permet une offre complète de prise en charge des enfants du plus jeune âge à la fin de l'école élémentaire. Grâce à cette réalisation, les enfants du Nord Est de la communauté de communes QRGa et leurs parents bénéficieront enfin d'une structure d'accueil de la petite enfance de proximité.

L'ADMR a été choisie pour assurer la gestion de ce service. Quatre emplois ont été créés, dont deux occupés par des habitantes de la commune. Les repas sont préparés par Megan, cuisinière du restaurant scolaire de l'école.

Les financeurs sont remerciés pour leur concours sans lequel cette réalisation n'aurait pu avoir lieu.

Au-delà d'une aide à l'investissement, la communauté de communes a permis un dialogue constructif avec la CAF et la PMI. Ce pôle micro-crèche / école, offre une complémentarité de services et enrichit l'attractivité de notre commune. C'est un enjeu démographique et de qualité de vie pour nos territoires ruraux.



VAREN-EN-SCÈNE SA PROGRAMMATION 2026

Voici un avant-goût de la programmation de la saison culturelle 2026: 16 événements s'étaleront entre Février et Décembre 2026 sans compter les projections de cinéma chaque 3ème week-end du mois !
Vendredi à 20h30 / Samedi à 17h et 20h30 / Dimanche à 15h et 18h

Les mots d'ordre :

- Plus de diversité, avec de la musique, du spectacle vivant, de l'artisanat d'art
- Plus de partenariat avec les associations locales



Le Barda - Gypsy



VAREN-EN-SCÈNE
Email : ves@gmx.fr



Berkeley Wright



D'ailleurs, un forum des associations inter-villages aura lieu le 5 Septembre auquel toutes les associations de Varen, Verfeil, Laguépie, Le Riols, Milhars et Féneyrols sont conviées. Ce sera l'occasion pour les habitants de découvrir des associations et des activités qu'ils ne soupçonnent pas sur le territoire.

La plupart de nos événements sont en accès libre, mais les animations et l'accès à la culture a un coût. Aussi, vos dons sont indispensables lors de nos événements afin de pouvoir continuer à vous offrir une programmation riche et variée. L'association a besoin de toutes les sources vives, que vous soyez artistes, techniciens, ou quel que soit votre domaine d'activité vous avez certainement des compétences, des réseaux, des connaissances à apporter au projet. C'est cela aussi la force d'une association.

La suite de cette aventure, s'écrit avec vous, avec votre enthousiasme, votre aide et votre participation. **Si vous souhaitez aider l'association, vous trouverez dans ce magazine un bulletin d'adhésion.** L'organisation de spectacles de qualité est coûteuse et l'octroi de subventions est aléatoire. Nous avons besoin de vous; de vos bras, de votre énergie, de votre soutien financier pour faire de ce projet un succès!

Mais nous avons aussi besoin de bénévoles et d'associations partenaires porteuses de projets. Ensemble, nous pouvons faire de belles choses pour notre commune.



Rocket 81



Un alto pour passeport



Les Géorgiques



Milko Bel

L'étonnant été!

PLACE DE LA HALLE



The Jolly Oak

Soirée Cabaret



JANVIER

1-31 ERIC LOPEZ
Exposition peintures / sculpture
Médiathèque - Varen

7 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque - Varen

16-18 QUERCYNEMA
Salle des fêtes - Varen

21 Club de lecture
15h - Médiathèque - Varen

24 Les Nuits de la lecture
horaire à définir
Médiathèque - Varen

24 Voeux du Maire
18h - Salle des fêtes - Varen

FÉVRIER

1 Loto
14h30 - Comité des fêtes de Varen
Salle des fêtes - Varen

4 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque - Varen

14 Théâtre
Compagnie des 2 rives à 18h
Salle des Fêtes - Varen

18 Club de lecture
Organisée par Ruralivre à 15h
Mairie du Riols

20-22 QUERCYNEMA
Salle des fêtes - Varen

24 Repas Estofish
12h - ValJoyeux
Salle des fêtes - Milhars

MARS

4 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque

7 Lecture Musicale
auteur à définir
Église St Grégoire - Varen

18 Club de lecture
15h - Médiathèque de Varen

20-22 QUERCYNEMA
Salle des fêtes de Varen

29 Loto
ACCA - Salle des Fêtes Varen

AGENDA

AVRIL

4 Pétanque Triplette Mixte
14h30 - Pétanque Varennoise
Bolodrome Paul Krémer - Varen

8 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque - Varen

12 Repas de l'ACCA
Repas des chasseurs à 11h30
Salle des fêtes - Varen

15 Club de Lecture
Organisée par Ruralivre à 15h
Mairie du Riols

17-19 QUERCYNEMA
Salle des Fêtes - Varen

19 Loto
14h - ValJoyeux
Salle des Fêtes - Milhars

MAI

6 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque Varen

15-17 QUERCYNEMA
Salle des Fêtes - Varen

20 Club de Lecture
15h - Médiathèque Varen

30 Fête du Vin
Comité des fêtes d'Arnac

JUIN

3 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque Varen

3 Le Barda - Meilla' Tour
Concert musique gypsie 19h30
Médiathèque - Place du Château Varen

3 M2M (Mercredis de la Musique)
Haddock Jazz Manouche à 21h
Place du Château - Varen

17 Club de lecture
Organisée par Ruralivre à 15h
Mairie du Riols

17 M2M (Mercredis de la Musique)
Berkeley Wright à 21h
Place de la Halle - Varen

19-21 QUERCYNEMA
Salle des fêtes - Varen

JUILLET

1 M2M (Mercredis de la Musique)
Duo Kazoo à 20h30
Place de la Halle - Varen

12-14 Fête du Riols
Ambiance riolaise - Le Riols

15 M2M (Mercredis de la Musique)
Étonnant été + Milko bel
Place de la Halle - Varen

17 QUERCYNEMA
Projection en plein air
Place du Château - Varen

24-26 Fête de Varen
Comité des fêtes de Varen

26 Vide-Grenier
Val Joyeux - Varen

29 M2M (Mercredis de la Musique)
Rocket 81 à partir de 19h30
Place de la Halle - Varen

AOÛT

1-2 Fête de Milhars
7-9 Fête d'Arnac
Comité des fêtes d'Arnac

12 M2M (Mercredis de la Musique)
Les Géorgiques à 20h30 + Pot de l'amitié
Église Saint Pierre - Varen

14 QUERCYNEMA
Projection en plein Air
Place du Château - Varen

15 Messe & Repas de Larroque
Les amis de l'église de Larroque
Église de Larroque - Le Riols

28 M2M (Mercredis de la Musique)
The Jolly Oak - Place de la Halle Varen

SEPTEMBRE

2 Atelier d'écriture
Monique Dias - Médiathèque Varen

5 Forum Inter-Village des Assos
découvrez les associations du coin!
Salle des fêtes de Varen ou du Riols

15 Club de lecture
15h - Médiathèque Varen

18-20 QUERCYNEMA
Salle des Fêtes - Varen

19-20 Journées du Patrimoine
Animations
Varen - Arnac-St Grégoire-St Vincent

MEDIA

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La commune souhaite mettre en place une synergie de communication capable de toucher l'ensemble de ses administrés. Des plus jeunes aux plus âgés, le but est de ne laisser personne désinformé.

Aussi, l'équipe municipale est en train de développer plusieurs outils numériques et papiers afin de garder le contact avec sa population.

Le bulletin municipal s'étoffe et se veut plus moderne tout en étant tourné vers les habitants. Nous souhaitons également mettre en place une plateforme d'information collaborative qui mettrait en lien les associations locales afin d'établir un agenda de l'ensemble des manifestations aux alentours. (Varen - Verfeil - Laguëpie - Le Riols - Milhars)

En plus de sa distribution en boîte aux lettres, le magazine Varen infos est téléchargeable et consultable directement sur le site de la commune. Il est également disponible directement en mairie et à la médiathèque.

Sa périodicité depuis 2024 a changé, avec une parution par an. Par ailleurs, nous souhaitons étendre sa diffusion par mail. Aussi, si vous souhaitez le recevoir directement sur votre adresse mail, merci de vous faire connaître en nous envoyant un mail à l'adresse: varen@gmx.fr

VAREN infos



Vous souhaitez participer à l'information communale par :

- une suggestion de rubrique,
- un ou des articles,
- des photos,
- un événement

une seule adresse :

varen@gmx.fr

ou par dépôt de documents en mairie

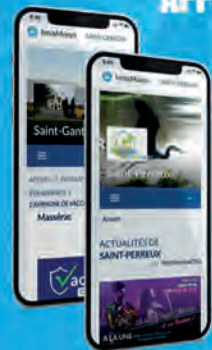
À la publication du magazine, s'ajoutent des lettres d'information intermédiaires. Sous la forme d'une newsletter hebdomadaire envoyée par mail aux personnes désireuses de rester informées de l'actualité de la commune. Comme pour le magazine Varen infos, les habitants sont invités à s'y abonner en s'inscrivant à l'adresse:

varen@gmx.fr

En outre, pour les personnes connectées, n'oubliez pas que le site internet communal et la page facebook sont des outils du quotidien pour rester informé en temps réel.



APPLICATION GRATUITE



IntraMuros

Google Play App Store

Téléchargement gratuit



INTRAMUROS continue à Varen

Disponible depuis votre smartphone, IntraMuros est une plateforme mutualisée qui vous permet d'accéder à toutes les informations de votre bassin de vie.

Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de votre commune et de celles aux alentours. Abonnez-vous et recevez les alertes de votre collectivité en temps réel. Alerte votre mairie, consultez l'annuaire communal, inscrivez-vous aux notifications des associations ou commerces qui vous intéressent.

La Mairie diffuse au jour le jour, via l'application, ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Plus besoin de passer devant le panneau d'affichage communal ou d'attendre le prochain numéro du magazine «Varen infos» pour rester informé.

CLICK



www.varen.fr

www.facebook.com/commune.devaren

